



Infos SUD...Infos SUD...Infos SUD...Infos SUD...Infos SUD...Infos SUD...Infos SUD

Editorial – Les plaques du faux plafond de l'Agence Ile de Cayenne toujours d'actualité... – Sur l'application de la loi TEPA, la Direction traîne des pieds... – Sur le repos hebdomadaire... – La "Conseillère" : une influence nuisible pour un Gouverneur émotif... – Désignation de nos représentants syndicaux dans les CHSCT – M. Maurice VOLMAR un agent de Dégrad-des-Cannes au placard...

Editorial

Le mode de fonctionnement particulièrement antisocial du Gouverneur du centre d'EDF-Guyane, ne cesse d'aggraver le malaise du personnel local. C'est ainsi que les directives économiques et financières qui sont au coeur de sa politique discriminatoire et revancharde, se traduisent pour les salariés d'EDF-Guyane, par un véritable univers de travail fait de traumatismes, de désarroi, de désengagement et de perte de citoyenneté... Son mépris est d'une telle violence, qu'aujourd'hui, après « l'écoute sociale » organisée par la direction nationale, voici venir le temps des psychosociaux... Reste qu'au-delà de l'insécurité et de la régularisation due par l'entreprise aux agents privés de leur dignité de travailleur, les dossiers juridiques commencent à s'accumuler dangereusement.

Les plaques du faux plafond de l'Agence Ile de Cayenne toujours d'actualité...

Une fois de plus, un ou plusieurs agents auraient pu faire les frais de la négligence du Gouverneur et de sa cour. En effet, malgré les nombreux intervenants - commission de prévention de la ville de Cayenne, syndicats, représentants du personnel - celui-ci persiste à mettre en œuvre sa politique de réduction des coûts. Et tant pis, pour la sécurité des agents... C'est donc avec la peur au ventre que beaucoup, bon gré mal gré, vont travailler dans cet établissement dangereux.

Pas étonnant donc, sous prétexte que les Délégués du Personnel ne seraient pas concernés par la sécurité du personnel, le 25 septembre 2008, le représentant du Gouverneur qui préside les réunions des DP refuse de remettre le rapport de la commission.

Aurait-il reçu un veto de la part du Gouverneur? Alors, qu'à la séance précédente, il avait fini par accepter de nous le fournir.

Sur l'application de la loi TEPA, la Direction traîne des pieds...

Rapide comme l'éclair lorsqu'il s'agit de se remplir les poches, dans ce cas d'espèce, la direction fait preuve d'une lenteur sans précédent... Voyez-vous ça... Comment! Fournir à ces manants une exonération fiscale et une réduction des charges sociales pour chaque heure supplémentaire. C'en est trop!

Ainsi, lors des échanges au cours de la séance des questions DP du mois de septembre, le représentant du Gouverneur nous annonce que pour prendre en compte les spécificités d'EDF une discussion a lieu au ministère. Selon sa démonstration le centre est donc en attente... Tiens! Tiens! Ne serions nous pas une société anonyme... Hélas! Rien qu'une belle théorie de plus, pour ne pas répondre favorablement aux nombreux agents qui attendent...

En effet, un des DP de SUD lit en séance une lettre du représentant du Président de la République qui précise que cette loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir

d'Achat (dite loi TEPA) concerne également EDF. La faute à un décret qui souligne que celle-ci s'applique aux agents des industries électriques et gazières à partir du 1^{er} octobre 2007.

Patratras ! Virage à 180° de la part du représentant du Gouverneur obligé d'admettre que cette loi sera bien mise en œuvre dans notre centre... Décidemment, serait-ce une première d'opérette ?

Sur le repos hebdomadaire (dimanche)

Deux jours ouvrables avant la réunion des Délégués du personnel, nous avons posé à la Direction la question écrite suivante :

« Des agents appelés à observer des temps d'astreinte ou pas, ne bénéficient d'aucune compensation en temps de repos lorsqu'ils interviennent le dimanche.

Par ailleurs, au service continu les agents travaillant en équipes successives bénéficient du repos hebdomadaire par roulement. Or, il se trouve que des agents se plaignent de ne pas bénéficier d'une récupération temps pour temps lorsqu'ils effectuent un remplacement alors qu'ils auraient dû être en repos ce jour là.

– *Pourquoi ces agents ne bénéficient-ils pas de cette récupération ?* »

Celle-ci répond :

Un contrôle sera effectué sur le respect de ces dispositions réglementaires. Les anomalies seront rectifiées selon les règles. Le paramétrage de l'application GTA sera contrôlé et si besoin il sera mis en adéquation avec les dispositions en vigueur.

La "Conseillère": une influence nuisible pour un Gouverneur émotif...

Dans ses petits souliers, il n'y a pas très longtemps, voilà qu'elle pavoise dans sa Tour d'Ivoire. A l'entendre se vanter, elle se serait soudainement transformée en As des as. Vous rendez-vous compte ! Allons bon ! Pourquoi donc devrait-elle se cacher pour faire savoir ce qu'elle est devenue. C'est elle qui souffle à l'oreille du Gouverneur les vilaines astuces en droit social... Oh, la Coquine ! Elle enfile un mauvais costume.

Ainsi, inexorablement, le juridique semble prendre le pas sur toute autre considération... Mais ne soyons surtout pas surpris. Le centre, n'est-il pas à l'image des plaques qui s'effondrent au sol...

Au fait, ses conseils sont-ils vraiment adaptés aux réalités locales, lorsque l'on constate que le Gouverneur et sa cour continuent à bafouer les droits les plus élémentaires des salariés.

C'est bien connu. Panga ! Un beau sourire aux lèvres peut cacher la foudre...

En attendant, l'on assiste à un véritable festival de délits d'entrave... Ah, les roubards !

Désignation de nos représentants syndicaux dans les CHSCT...

Malgré les cachotteries chroniques de la Tour d'Ivoire, qui se garde bien de nous remettre les différents accords collectifs de caractère national, nous avons, comme d'habitude par une autre voie, pu obtenir l'accord d'entreprise qui donne la possibilité de désigner des membres représentants les syndicats dans les CHSCT avec voix consultative. Nous avons donc procédé immédiatement à cette désignation. La voie étant ouverte, gageons que dans l'ensemble des DOM et de l'hexagone, cela deviendra une réalité pour tous...

M. Maurice VOLMAR un agent de Dégrad-des-Cannes au placard...

Confronté à la Direction, sur des litiges concernant le harcèlement moral, la discrimination et le blocage de carrière, M. Maurice VOLMAR bien que Dessinateur depuis 2000 ne reçoit jamais de prestations à effectuer. Outre sa mise au placard, celui-ci ne bénéficie plus d'aucune formation. Postulant sur des postes vacants pour tenter de fuir sa situation cauchemardesque, soit il n'est pas reçu en entretien, soit la direction ne lui reconnaît pas son aptitude. Même lorsqu'il s'agit de postes de qualification bien inférieure au sien, la direction a voulu se payer le luxe malgré son expérience professionnelle interne et externe, au mois de septembre 2008, de lui refuser une aptitude sur un poste de base en GF 03. Autrement dit, sur un poste où peut être recruté un jeune tout droit sorti de l'école. Pour empêcher un tel scandale, SUD a dû monter au créneau... Si ce n'est pas une position revancharde qu'on explique donc ce que c'est... Quoi qu'il en soit sa détermination à obtenir justice reste intacte...

SUD Énergie Guyane